

« La créativité est intrinsèquement liée à la profession d'avocat »

« Jeune sexagénaire et leader collaboratif, libre d'esprit et très engagée dans sa vie professionnelle et personnelle ». C'est ainsi que se définit Birgit Sambeth Glasner, la présidente de la Fédération Suisse des Avocats (FSA), médiatrice, Associée du cabinet d'avocats Altenburger LTD legal + tax et co-responsable du Département de gestion et résolution des conflits de l'Etude. Dans l'interview qui suit, elle déconstruit l'image habituelle que l'on se fait du système juridique.

Interview Andrea Tarantini

Birgit Sambeth Glasner, pourquoi avez-vous décidé de poursuivre une carrière en droit ?

La cause première était mon ambition d'exercer un métier humaniste, en lien avec les gens et avec la société. D'autres facteurs y ont contribué, comme ma conception idéaliste de la justice et de l'équité, ainsi que mon expérience personnelle et familiale, mon père ayant été poursuivi dans le cadre de l'affaire Seveso (Dioxine) à la fin des années 70 (j'avais alors 14 ans) en raison de sa fonction de Directeur technique de Givaudan SA.

Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier de médiateur ?

Son côté positif, motivant, créatif, engagé, souvent multiculturel et bigarré. En médiation, il s'agit d'appréhender un conflit dans son ensemble et d'assister les parties dans la recherche de solutions « win-win » pour résoudre une situation actuelle et appréhender adéquatement le futur. Il s'agit de prendre en compte les intérêts et besoins des parties, de procéder à une analyse des forces et faiblesses en présence, d'examiner les opportunités qui se présentent tout en réfléchissant aux risques légaux, commerciaux et réputationnels, notamment. La recherche créative d'options et leur analyse permet d'aboutir à une solution répondant aux intérêts des uns et des autres.

Quelles responsabilités implique votre rôle de présidente de la FSA ?

Il s'agit de représenter la profession, de la promouvoir auprès du public et des institutions, d'en défendre les principes et de l'accompagner lors des changements actuels et futurs, tout en faisant respecter nos règles professionnelles et déontologiques.

Je suis en lien étroit avec les Barreaux cantonaux et avec diverses organisations internationales, ce qui me permet de comprendre les préoccupations de l'ensemble de la profession et de partager les visions de la FSA et de son Conseil.

Quelles sont les compétences personnelles et les valeurs nécessaires à l'exercice de votre métier ?

Ce métier exige une grande ouverture d'esprit, une totale intégrité, du courage, une bonne dose d'énergie, de la curiosité, de la ténacité et une grande confiance dans sa légitimité, notamment.

La créativité fait-elle partie de ces compétences selon vous ?

Oui, la créativité est intrinsèquement liée à la profession d'avocat. Toute recherche de solution est créative ainsi que tout processus d'évolution. Il s'agit de prendre du recul, de réfléchir aux intérêts et besoins en présence, de poser le cadre de nos actions afin de fixer la bonne stratégie et la juste direction de nos actions. Cela nécessite beaucoup de structure et une grande flexibilité intellectuelle et personnelle car aucune de nos journées ne se ressemble.

Certains considèrent le système juridique comme très machinal et peu humaniste, mais vous avez souvent soutenu le contraire. Pour quelles raisons ?

Tout dépend des hommes et des femmes qui le composent. Juger, c'est faire une pesée des arguments, des intérêts en présence. Cela demande une grande assise de même que beaucoup de compétences juridiques et psycho-sociales. Les métiers en lien avec la justice sont profondément humanistes, on ne les exerce pas si on est désintéressé par l'humain. Dans le public, on fait souvent l'amalgame entre situations individuelles et la justice en général. Or, le cadre de la justice est indispensable car il permet l'accès au droit et la sécurité juridique.

Quels sont les enjeux actuels dans le domaine du droit ?

Ils sont en grande partie les mêmes que ceux de la société en général. Il s'agit de la digitalisation et de ses nouvelles opportunités et risques, ainsi que des nécessités de spécialisation de notre profession. Il faut suivre attentivement et participer aux projets législatifs fédéraux qui touchent en particulier l'accès au droit, la représentation des justiciables et notre profession, et ainsi poursuivre sans relâche notre rôle de garant du système démocratique et de l'état de droit.

Ce rôle est malheureusement souvent mal compris du public qui, par ailleurs, assimile le secret de l'avocat à une possibilité de tricher et d'enfreindre les lois. Or, il ne s'agit pas pour l'avocat de faire usage de ce secret à mauvais escient mais bien, pour une saine

et démocratique administration de la justice, d'octroyer aux personnes qui consultent un avocat un espace confidentiel nécessaire au conseil et à la représentation. Le secret appartient exclusivement au justiciable et non pas à l'avocat.

Si vous deviez donner un conseil à un étudiant en droit, lequel serait-ce ?

Je lui suggérerais de compléter ses connaissances en matière commerciale (notamment en comptabilité et lecture de bilan), en compréhension de la théorie systémique qui régit nos interactions et les systèmes dans lesquels nous fonctionnons, ainsi que dans le domaine de la négociation et des modes alternatifs de résolution des conflits, tels que la médiation. Je l'inviterais surtout à passer son brevet d'avocat pour poursuivre ses activités dans notre belle profession ! Enfin, je lui chuchoterais qu'il faut suivre ses passions et les opportunités qui se présentent, souvent pas par hasard !

